

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

N°2022-214

=====
ARRETE TEMPORAIRE

OBJET : Arrêté occupation du domaine public – Déménagement résidence les 3 Vallées
12 avenue Dr Julien Guillaume – samedi 3 décembre 2022

Le Maire de la commune de GUILLESTRE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2212-1 et 2,
Vu le Code de la Route et ses articles R.417-10, R 412-28,

Considérant la demande de Monsieur LAFOSSE Swan et de Madame RICETTI Delphine, en date du 28 novembre 2022 d'utiliser la voie publique pour déménager.

A R R E T E

Article 1 : Le véhicule de déménagement de Monsieur LAFOSSE Swan et de Madame RICETTI Delphine sera stationné sur les places réservées aux résidents des 3 Vallées. Toutefois, ils seront amenés à passer sur la voie pour charger leur véhicule.

L'autorisation est délivrée à Monsieur LAFOSSE Swan et Madame RICETTI d'utiliser le domaine public et d'emprunter la voie à hauteur du 12 avenue Docteur Julien Guillaume pour accéder à leur véhicule **samedi 3 décembre 2022 à partir de 8h00 pour la journée.**

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Article 2 : L'arrêté devra être affiché.

Le demandeur se chargera de sécuriser et baliser la zone.

Le tout en veillant à ne pas perturber la circulation des usagers, piétons et véhicules, et de veiller à la bonne sécurité de tous.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 4 : Madame Le Maire, Le Commandant de Brigade de la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de GUILLESTRE,
- Au demandeur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et inscrit sur le registre des arrêtés du Maire.

Fait à GUILLESTRE,
Le 28 novembre 2022,
Le Maire,
Christine PORTEVIN

